

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Travail - Sécurité - Paix

/PR/PCN/1979

12/836 du 13/9/1982
15 octobre 1979 /TCN/1982 du décret n°79/542

Portant inscription au Tableau d'Avancement
au titre de l'Année 1979 et nomination d'Officiers
de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, MEMBRE DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU PAYSAN,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA
DEFENSE NATIONALE.

- VU - La Constitution du 2 Juillet 1973 ;
- VU - La Loi 26/76 du 13 Novembre 1976 portant Amendement de l'Article 47
de la Constitution du 2 Juillet 1973 ;
- VU - La Loi 17/81 du 16 Janvier 1981 portant Organisation et Recrutement
des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance 31/76 du 1^{er} Août 1976 portant Statut Général des Cadres
de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 77/357 du 25 Novembre 1979 sur l'Avancement dans l'Armée ;
- VU - Le Décret 72/154 du 4 Avril 1972 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
- VU - Le Décret 72/155 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres
du Conseil d'Administration ;

SUR PROPOSITION DU COMITE CENTRAL DU SERVICE
DU CONSEIL DES MINISTRES ENTELE

/) decree :

Article 1er : Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1979 et
nommé pour compter du 1^{er} Août 1979.

12/836 13/9/1982

Pour le Grade de Sous-Lieutenant

S E N I E

Au lieu de :

Adjt-Chef : - C S S I B I Gabriel - C.S.

L i r e :

Adjt-Chef : - C S S E T I Gabriel - C.S.

- Le reste sans changement -

FAIT A BRAZZAVILLE, le 13 Septembre
1982
Colonel Denis SASSON-MOUTESQ.-